

Cadre d'intervention municipal en matière d'itinérance

**Service de la culture, des loisirs, du sport
et du développement social et Service de police Laval**



Table des matières

1. Contexte	3
Définitions et concepts clés	5
1.1 L'itinérance à Laval	6
1.2 Les partenaires régionaux en matière de lutte à l'itinérance	6
2. Valeurs et principes directeurs	8
2.1 Les valeurs	8
2.2 Les principes directeurs	9
3. Orientations	10
4. L'intervention municipale en itinérance	11
4.1 Prévention de la judiciarisation	11
4.2 Réponse municipale en matière d'itinérance	12
4.2.1 Orientations municipales en soutien au Refuge de Laval et aux autres bâtiments municipaux	12
4.2.2 Gestion des campements	13
4.2.3 Planifications municipales et régionales	13
5. Conclusion	14
6. Crédit	15
7. Références	16

1. Contexte

Depuis la crise sanitaire de 2020, le Québec est confronté à une conjoncture sociale des plus complexes ayant été occasionnée par des enjeux sociaux, économiques et politiques. Ce contexte a généré des conséquences humanitaires préoccupantes auxquelles la Ville de Laval et un grand nombre de municipalités sont confrontées.

En effet, la conjoncture de la crise du logement, de l'augmentation du coût de la vie, des enjeux de santé mentale et de dépendance, à laquelle s'ajoute le manque de ressources financières, humaines et matérielles des organismes communautaires, a des impacts directs sur la qualité de vie et le filet social des Lavallois et des Lavalloises. Toutes ces problématiques exacerbent de façon importante la crise de l'itinérance dans la région.

À la suite de ces constats, la Ville de Laval, le Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval et les membres du Réseau des organismes en itinérance à Laval (ROIL) ont souhaité agir conjointement face à l'augmentation du phénomène de l'itinérance sur le territoire. Ils ont mobilisé l'ensemble des partenaires lors du premier Forum sur l'itinérance à Laval, à l'automne 2023, afin de jeter les bases d'une vision commune sur cet enjeu grandissant. Cet événement a permis de lever le voile sur les multiples visages de l'itinérance et ses causes. Il a aussi permis d'explorer diverses pistes d'actions à mettre en œuvre en réponse à cet enjeu collectif.

Par la même occasion, la Ville a souhaité entreprendre la révision de règlements sur son territoire. Ayant fait suite à des questionnements de la part de partenaires du milieu, un dialogue constructif a permis d'établir une trajectoire d'intervention concertée en matière d'itinérance. C'est à l'issue de ces discussions que la Ville a entrepris à l'hiver 2023-2024 des travaux afin de se doter d'un cadre d'intervention municipal en matière d'itinérance.

Démarche d'élaboration du cadre d'intervention

C'est sous le leadership conjoint du Service de police de Laval (SPL) et du Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social (SCLSDS) qu'un comité interservices a été mis en place avec la contribution des services municipaux interpellés par les enjeux liés aux multiples réalités vécues par des personnes à risque ou en situation d'itinérance sur le territoire.

Les divisions du développement social (SCLSDS) et urgence sociale (SPL) ont réalisé différentes étapes pour soutenir les travaux :

- La réalisation d'une revue de littérature afin d'identifier les bonnes pratiques en matière d'itinérance et d'assurer la cohérence de la vision municipale avec les différents plans d'action déjà en place (fédéraux, provinciaux et régionaux);
- Le maintien d'une communication étroite avec les partenaires communautaires et institutionnels afin d'arrimer le présent cadre et une procédure en matière de gestion des campements avec les planifications régionales existantes;
- La rédaction d'un cadre d'intervention municipal en matière d'itinérance et d'une procédure interne en matière de gestion des campements.

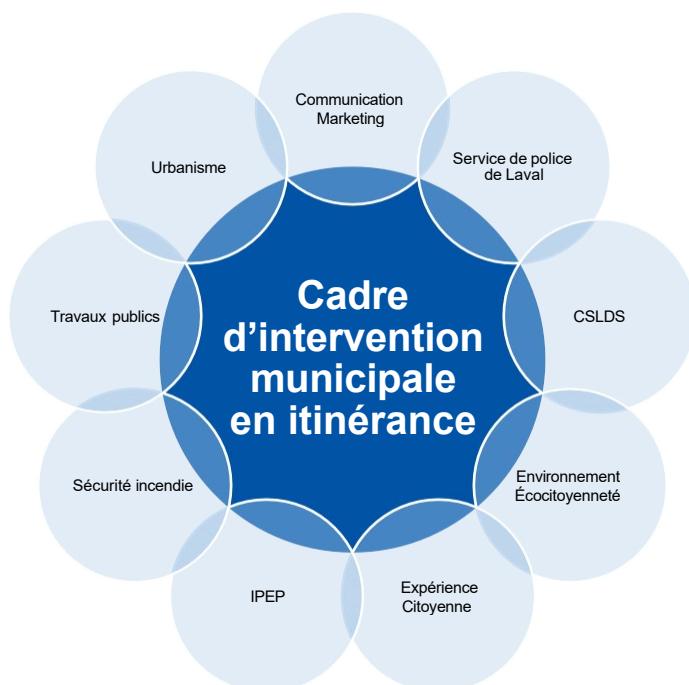
Ces travaux s'appuient également sur les diverses planifications et politiques suivantes. En voici quelques exemples :

- Le gouvernement fédéral s'est doté en avril 2019 de la politique Vers un chez soi, qui est devenue la stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance. Celle-ci est orientée vers le logement d'abord, l'accès coordonné et la stratégie en matière de logement;
- Le gouvernement du Québec a adopté la Politique nationale de lutte à l'itinérance en 2014 et a déposé sa stratégie du Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026. Stratégie qui passe par la prévention, l'accompagnement et l'intersectorialité visant à générer des solutions concrètes et durables dans la lutte contre l'itinérance;
- Le Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval (CISSSL) s'est doté à l'été 2022 du Plan d'action régional et communautaire en itinérance (PARCI) de Laval. Il vise à offrir une réponse adaptée aux personnes en situation d'itinérance ou à risque de l'être;
- La Ville de Laval s'est dotée en 2015 de la vision stratégique *Laval 2035 : urbaine de nature*;
- La région de Laval s'est dotée en 2017 de la Politique régionale en développement social (PRDS).

Élaboré dans une perspective d'engagement dans le temps, le cadre d'intervention municipal vise à informer, orienter, sensibiliser les employés municipaux, ainsi que les citoyens et citoyennes, aux multiples réalités liées à la pauvreté, à la vulnérabilité et ses conséquences.

Il se veut aussi un outil d'appui à l'intervention des services municipaux dans le déploiement d'actions visant à soutenir les personnes à risque ou en situation d'itinérance et à identifier les ressources en réponse à leurs besoins. Enfin, il est orienté vers le respect de la dignité et des droits fondamentaux des citoyennes et citoyens lavallois en situation d'itinérance ou à risque de l'être.

Le comité interservices est composé des services suivants :



Définitions et concepts clés

Le cadre d'intervention en matière d'itinérance de Laval s'appuie sur la définition suivante de l'itinérance.

a. Définition de l'itinérance¹

La Politique nationale de lutte à l'itinérance – Ensemble pour éviter la rue et en sortir définit l'itinérance comme « Un processus de désaffiliation sociale et une situation de rupture sociale qui se manifestent par la difficulté pour une personne d'avoir un domicile stable, sécuritaire, adéquat et salubre en raison de la faible disponibilité des logements ou de son incapacité à s'y maintenir et, à la fois, par la difficulté de maintenir des rapports fonctionnels, stables et sécuritaires dans la communauté. »

Trois types d'itinérance documentés par la Politique nationale

1. Situationnelle

Situation des personnes qui sont temporairement sans logement, mais qui parviennent à en retrouver un après avoir vécu un certain temps sans abri. C'est le type d'itinérance le plus fréquent.

2. Cyclique

Situation des personnes qui alternent entre des périodes où elles ont un logement et d'autres où elles vivent dans la rue.

Ces deux types d'itinérance font davantage référence à ce que l'on appelle également l'itinérance cachée ou non visible. Plus fréquent chez les femmes et les personnes issues de la diversité.

3. Chronique

Situation des personnes qui n'ont pas occupé un logement depuis une longue période. C'est la forme d'itinérance la plus visible. Elle est moins fréquente que l'itinérance situationnelle, mais elle entraîne de nombreuses interventions et des coûts sociaux importants.

b. Définition relative aux campements

La définition retenue est celle de la Commission canadienne des droits de la personne : qui prévoit que les campements désignent les campements temporaires en plein air sur des terrains publics ou privés.

« Les personnes qui vivent dans des campements se trouvent dans certaines des situations les plus précaires de notre société. [...] Elles ont souvent été confrontées à des discriminations liées à l'héritage historique du colonialisme, du racisme, du sexism, de la discrimination fondée sur la capacité et d'autres formes de marginalisation² ».

D'autres stratégies de survie sont aussi observées dans la région. Certaines personnes en situation d'itinérances utilisent leur voiture ou divers types d'habitations sur roue, soit sur la voie publique ou sur des emprises privées.

« Le campement n'est pas une alternative au logement. On doit s'attaquer collectivement aux causes profondes de ces situations³. »

1.1 L'itinérance à Laval

L'itinérance à Laval demeure méconnue, et une grande partie est invisible. Bien qu'il soit difficile d'en dégager un portrait précis, la Ville de Laval est en mesure d'affirmer que le nombre de personnes en situation d'itinérance sur son territoire a pratiquement doublé depuis 2019. En effet, entre 2019 et 2023, selon les données recueillies par le biais de ses équipes, le nombre d'hommes en situation d'itinérance a augmenté de 136 % et de 103 % chez les femmes dans la même situation. Les hommes adultes représentent le plus important groupe parmi les personnes en situation d'itinérance. Toutefois, d'autres groupes populationnels confrontés à des situations d'itinérance sont en augmentation, dont les personnes âgées de 65 ans et plus et les demandeurs d'asile.

C'est à la suite de ces constats que deux nouvelles ressources communautaires ont été créées en 2020 afin de répondre aux besoins croissants en matière d'itinérance sur le territoire, soit le Refuge de Laval et le Café de rue.

Depuis décembre 2020, le Refuge de Laval est installé dans un bâtiment municipal situé au cœur de Chomedey, un quartier qui comprend à lui seul le cinquième de la population lavalloise et qui affiche les plus forts taux de défavorisation. Le refuge accueille plus de 30 personnes chaque soir. Entre 2022 et le 31 mars 2025, ce sont plus de 1 500 personnes différentes qui ont eu recours à ce service.

À même les locaux du Refuge, le Café de rue, un centre de jour généraliste en itinérance, offre différents services (intervention psychosociale, aide alimentaire, vestiaire, activités, etc.). Il a connu une forte croissance quant à sa fréquentation quotidienne, passant d'une vingtaine de personnes au tout début de son activité à près de 90 personnes en 2025.

L'itinérance chronique est aussi plus visible : les données liées au dernier dénombrement ont permis de documenter une hausse de 6 % entre 2018 et 2022. Le nombre de personnes en situation d'itinérance visible a été estimé à 219⁴ lors du dénombrement de 2022. Toutefois, selon plusieurs acteurs du milieu, cet exercice de recherche scientifique ne permettrait pas d'établir un portrait juste de la chronicité de l'itinérance à Laval.

Dans ce contexte, les institutions, les groupes communautaires et les autres acteurs du développement social sont appelés à collaborer afin de développer des orientations régionales qui favoriseront la mise en place et la consolidation d'actions en réponse aux besoins des personnes qui vivent en situation de pauvreté et d'itinérance.

1.2 Les partenaires régionaux en matière de lutte à l'itinérance

L'écosystème en matière de lutte contre l'itinérance à Laval est constitué d'un grand nombre de partenaires qui œuvrent activement au développement et à la consolidation d'un continuum de services en réponse aux besoins des personnes à risque ou en situation d'itinérance. Leur engagement sur différents comités et lieux de concertation favorise les arrimages régionaux et locaux.

Les valeurs, les principes directeurs et les orientations du cadre d'intervention municipal en itinérance sont également le fruit des réflexions menées par la Municipalité et bonifiées, entre autres, par les instances de concertations et les organisations suivantes.

Le Réseau des organismes en itinérance de Laval (ROIL)

Le ROIL est une instance de concertation régionale qui regroupe 18 organisations membres qui sont engagées auprès des personnes en situation de vulnérabilité, de pauvreté, d'itinérance ou de sortie de rue. Un lieu d'échange, de sensibilisation, de représentation et de défense des droits. Ses projets s'appuient sur la concertation, l'analyse des enjeux et l'innovation.

Le comité régional en itinérance

Ce comité formé de représentants institutionnels et communautaires est coordonné par la Direction du programme santé mentale et dépendance du CISSS de Laval. Il a pour mandat d'améliorer les arrimages entre les ressources disponibles pour prévenir et contrer l'itinérance dans la région de Laval. Son mandat s'appuie sur des orientations contenues dans le Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026 du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).

Politique régionale de développement social (PRDS – cellule de travail en itinérance)

En 2023, à l'issue du Forum sur l'itinérance à Laval et dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action de la PRDS, une cellule de travail en itinérance a été créée. Dans une perspective intersectorielle et multi réseau, les travaux visent à réunir ainsi qu'à mettre à profit l'expertise, les compétences et les connaissances des partenaires afin de soutenir une réponse collective et concertée au phénomène de l'itinérance. Cette cellule de travail s'est donnée pour mandat de mettre en œuvre des actions qui favoriseront l'inclusion, la solidarité, le vivre-ensemble et l'innovation, tout en gardant au cœur de ses travaux les personnes en situation de vulnérabilité ou à risque de l'être.

Le comité 360° Alliance pour un Laval sans pauvreté (comité sectoriel de la PRDS)

Ce comité agit à titre de table de développement social pour la région, et il a pour mandat de produire et de coordonner la mise en œuvre du plan d'action régional 2024-2029 de l'Alliance pour la solidarité de Laval. Il voit également à conseiller le comité régional transitoire de la PRDS en appui au développement d'initiatives de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, selon les priorités d'actions identifiées par et pour la région. Soulignons que des objectifs de ce plan prévoient entre autres des moyens visant à prévenir et à réduire l'itinérance et ses conséquences, à contrer l'insécurité alimentaire ainsi qu'à soutenir l'accès au logement et à favoriser la stabilité résidentielle.

2. Valeurs et principes directeurs

2.1 Les valeurs

Une préoccupation importante s'est imposée tout au long des différentes étapes d'élaboration du cadre d'intervention municipal en itinérance, soit le respect de la dignité et des droits fondamentaux de toutes les citoyennes et de tous les citoyens lavallois. La citation ci-dessous illustre les conditions gagnantes à mettre en place en réponse à cette attente.

Le vivre-ensemble, l'une des pierres angulaires de l'intervention municipale en matière d'itinérance à Laval.



« Le vivre-ensemble dans une ville est un processus dynamique que tous les acteurs mettent en place pour favoriser l'inclusion ainsi que le sentiment de sécurité et d'appartenance. Faire la promotion du vivre-ensemble est reconnaître et respecter toutes formes de diversité, lutter contre la discrimination et faciliter la cohabitation harmonieuse.

Dans la mise en œuvre du vivre-ensemble, les différents acteurs du milieu travaillent en concertation pour faciliter l'émergence des valeurs communes qui contribuent à la paix et à la cohésion sociale⁵ ».

Les autres valeurs qui sous-tendent le cadre d'intervention en itinérance sont des valeurs affirmées dans la vision stratégique *Laval 2035 : urbaine de nature*⁶ et dans la Politique régionale de développement social (PRDS)⁷. Elles sont issues de ces deux grandes démarches de planification et font consensus au sein de la communauté lavalloise.



Accessibilité : Valoriser, à la grandeur du territoire, l'accessibilité de l'ensemble des services et des installations afin de favoriser l'autonomie, la mobilité et la participation à la vie sociale de tous les citoyens et citoyennes.

La Ville de Laval souhaite que chaque personne qui y habite, quelques que soient ses capacités, ait accès aux lieux, aux équipements, aux services, aux programmes et à l'information, en favorisant une utilisation identique ou équivalente, autonome et sécuritaire. Cette approche inclusive et respectueuse des droits des personnes, vise à assurer l'équité.



Équité : Veiller au juste partage et à la juste allocation des ressources entre les personnes ou les groupes, dans une perspective de justice sociale et d'égalité des droits et des chances. Les mesures mises en œuvre prennent ainsi en compte différents facteurs propres aux personnes ou à leur contexte de vie afin de réduire les inégalités sociales et la discrimination systémique.



Inclusion et intégration : Agir en tenant compte des besoins et des particularités des personnes pour favoriser la cohabitation et la contribution de chacune et chacun au développement de la société. La Ville de Laval tient compte de la diversité des points de vue et de la situation de vulnérabilité des personnes exclues et celles dont la participation sociale est limitée.

2.2 Les principes directeurs

Les énoncés ci-dessous constituent les deux principes directeurs du cadre d'intervention. Ils serviront de balises à l'intervention municipale et régionale en matière d'itinérance. Ils sont inspirés de ceux de la Politique nationale de lutte à l'itinérance du Québec⁸.

1. La personne citoyenne d'abord : on ne choisit pas délibérément de se retrouver sans logis et en situation d'itinérance.

Un préjugé fréquent consiste à penser que les personnes en situation d'itinérance sont responsables de leur situation et que vivre dans la rue est un choix personnel. Dans la majorité des cas, la rue représente l'aboutissement d'un parcours de vie parsemé de difficultés et d'échecs douloureux et éprouvants. Personne ne choisit de se retrouver en situation d'itinérance⁹.

En ce sens, les acteurs lavallois engagés dans la lutte à l'itinérance ont la volonté de favoriser la participation des citoyens et citoyennes en situation d'itinérance dans la recherche de solution et de services en réponse à leurs besoins tout en tenant compte de leurs réalités. Cette posture permet de ne pas perdre de vue que la situation de vulnérabilité ne définit pas la personne.

2. Des réponses collectives.

L'itinérance est un enjeu collectif de notre société et non une réalité individuelle puisqu'elle est occasionnée par des inégalités structurelles et économiques. La responsabilité de trouver des réponses aux enjeux vécus par les personnes en situation d'itinérance se doit d'être collective et développée par l'ensemble des acteurs avec la contribution des personnes directement concernées.

3. Orientations

Les orientations suivantes constituent les assises du cadre d'intervention municipal. Elles sont présentées en actions à consolider ou à mettre en place par les différents services municipaux.

Favoriser les collaborations intersectorielles et multi réseaux

Travailler de concert avec les autres institutions et organismes communautaires du territoire afin d'offrir des réponses adaptées aux besoins individuels et collectifs des publics fragilisés.

Développer les connaissances collectives, réaliser une vigie des enjeux et identifier des leviers financiers en soutien aux acteurs du milieu en itinérance, notamment en développement social.

Favoriser une cohabitation sociale harmonieuse et lutter contre les préjugés

Favoriser des démarches municipales et régionales visant à définir les conditions d'un meilleur partage de l'espace public favorisant une cohabitation respectueuse et inclusive.

Favoriser l'inclusion des personnes en situation d'itinérance aux services municipaux (parcs, bibliothèques, etc.).

Sensibiliser les employés municipaux et la population lavalloise sur les réalités vécues par les personnes en situation d'itinérance.

Contribuer aux réponses entourant l'accès et le maintien en logement

Planifier, soutenir le déploiement et le maintien de l'offre de logements sociaux et abordables sur le territoire, notamment en regard des besoins des clientèles spécifiques et fragilisées.

Contribuer à l'accès au logement et favoriser la stabilité résidentielle.

4. L'intervention municipale en itinérance

L'itinérance et ses stratégies de survie

Rappelons qu'il y a trois types d'itinérance, selon la Politique nationale de lutte à l'itinérance : l'itinérance situationnelle, où la personne se retrouve temporairement sans logis; celle qui est cyclique, faisant référence à l'itinérance cachée, et; l'itinérance chronique, qui est liée à une longue période où la personne est sans logis et qui est davantage visible dans la communauté.

« Comme stratégie de survie, l'itinérance dépend des capacités et habiletés des individus, ainsi que des opportunités et des conditions des milieux dans lesquels ils se trouvent. Pour certains, l'itinérance se déroule dans l'espace public. Elle est très visible. Et parfois, elle peut être très dérangeante, voire troublante.

Pour d'autres, [...] leur itinérance passe facilement inaperçue. Pour la voir, il faut approcher de plus près. Car du dehors, elle ne sera pas visible. Elle est comme recouverte d'une présentabilité sociale qui la dissimule et protège la personne des regards blessants¹⁰. »

Documents vidéo présentant des parcours de personnes qui vivent ou qui ont vécu l'itinérance. Deux des trois documents sont issus du premier Forum en itinérance de Laval, en 2023 :

[Des trajectoires de survie en itinérance à Laval](#)

[Les multiples parcours vers la réaffiliation](#)

Le troisième est issu d'un *Balado du RAD*, « L'itinérance sans filtre avec Annie Archambault (@surleborddelaligne) »

https://youtu.be/zFvCyR3N5SY?si=K-HL5yLg_PTV7PQ

Les prochains points précisent les approches d'intervention municipale en réponse à ses champs de compétences face aux enjeux et aux besoins des citoyennes et des citoyens qui se retrouvent ou qui sont à risque de vivre une situation d'itinérance.

4.1 Prévention de la judiciarisation

Plusieurs services municipaux doivent veiller à l'application de règlements en vigueur sur le territoire, ces derniers ayant notamment pour objectif d'assurer la sécurité de toutes les citoyennes et de tous les citoyens lavallois.

- a. Lorsqu'applicable, l'intervention municipale de la police et de la division urgence sociale vise à favoriser l'établissement d'un lien, d'un référencement entre la personne en situation d'itinérance et les services existants en réponse aux besoins identifiés avec la personne au moment de l'intervention.

- b. Lorsque les employés municipaux sont confrontés à des personnes en situation d'itinérance qui se retranchent dans des comportements qui vont à l'encontre du « vivre-ensemble », la recherche d'objectifs communs avec les acteurs du milieu, en appui à ces personnes, est alors indiquée.
- c. Lorsqu'indiqué, avoir recours au Programme d'accompagnement justice et intervention communautaire (PAJIC), ou Programme d'adaptabilité des règles relatives à l'exécution des jugements. Ce programme mis en œuvre à Laval en juin 2025 avec la contribution de partenaires terrain, dont le Réseau des organismes en itinérance de Laval, vise à :
 - a. permettre de régulariser la situation judiciaire pénale des participants et participantes au programme;
 - b. tenir compte de la réalité sociale de la clientèle vulnérable;
 - c. valoriser les acquis ou les démarches de réinsertion sociale déjà entreprises par les participants et participantes;
 - d. de façon plus générale, mettre un terme au phénomène des « portes tournantes ».

4.2 Réponse municipale en matière d'itinérance

En compléments de l'application des règles en vigueur sur son territoire ainsi qu'en cohérence avec ses valeurs, la Ville contribue à l'émergence de solutions collectives en réponse aux besoins générés par les enjeux de l'itinérance sur son territoire. Ces réponses se traduisent par le soutien à des infrastructures municipales et communautaires, par l'adoption d'une procédure interne en matière de gestion des campements et le suivi de planifications municipales et régionales en itinérance.

4.2.1 Orientations municipales en soutien au Refuge de Laval et aux autres bâtiments municipaux

Le Refuge de Laval

Depuis le début de la pandémie, la Ville a conclu un prêt à usage afin qu'un bâtiment municipal accueille le Refuge de Laval et le Café de rue. Cette entente avec le milieu communautaire permet de rejoindre un nombre important de personnes à risque ou en situation d'itinérance. Une contribution essentielle visant à combler le déficit actuel de lits d'urgence disponibles et d'un lieu d'appartenance à Laval pour les personnes qui se retrouvent sans logis.

L'apport du gouvernement provincial et du secteur de la santé et des services sociaux pour soutenir les opérations et services offerts au Refuge de Laval et au Café de rue, s'avère incontournable.

Vision souhaitée en regard des autres bâtiments municipaux

- Réviser et bonifier les mécanismes de coordination du développement des services municipaux ainsi que la bonification des infrastructures afin de prévoir un accès universel aux installations municipales, incluant celui des personnes en situation de vulnérabilité et d'itinérance.
- Considérer, dans le développement de nouveaux bâtiments municipaux, des espaces accessibles, et ce, dans le respect de la dignité de toutes les personnes, incluant celles en situation d'itinérance :
 - Espaces sanitaires accessibles, toilettes, douches, buanderie;

- Accès annualisé à des haltes climatiques chaleur et fraîcheur en réponse aux aléas climatiques et aux iniquités environnementales vécues par les personnes vulnérables¹¹;
- Lieux de socialisation et d'accès aux services institutionnels et communautaires adaptés aux multiples réalités auxquelles sont confrontées ces personnes.

4.2.2 Gestion des campements

Suivi et approches d'intervention en lien avec la présence de campements sur le territoire lavallois

Lorsqu'un campement est localisé sur le territoire lavallois, un parcours non linéaire en plusieurs étapes est mis de l'avant. Une analyse de la situation est entreprise, incluant l'application des règles en vigueur, et une intervention de première ligne peut conduire à la décision de procéder rapidement ou non au démantèlement.

Afin d'assurer adéquatement le suivi et la gestion des campements, la Municipalité s'est dotée d'une procédure interne en matière de gestion des campements. Il s'agit d'un outil complémentaire au présent cadre.

La procédure précise :

- Les lignes de communication, les rôles et les responsabilités ainsi que les modalités d'intervention des équipes municipales en lien avec la présence et la gestion de campements sur le territoire;
- La séquence d'intervention à mettre en œuvre lorsqu'un campement est porté à l'attention de la Municipalité;
- Les modes de collaboration avec les partenaires du milieu permettant de mutualiser les efforts d'intervention et d'accompagnement des personnes en situation d'itinérance;
- La tenue de rencontres statutaires entre la Ville, les partenaires communautaires et institutionnels afin d'effectuer régulièrement un état de situation et de coordonner les interventions en appui aux personnes en situation d'itinérance sur le territoire.

4.2.3 Planifications municipales et régionales

La Ville de Laval considère les besoins de tous les citoyens et de toutes les citoyennes, notamment les personnes en situation d'itinérance ou à risque de l'être, à même ses différentes planifications et politiques municipales. Elle contribue également, avec les acteurs du milieu, à la mise en œuvre de planifications régionales et locales en itinérance.

5. Conclusion

Le cadre d'intervention municipal en itinérance a été élaboré en concertation avec différents services municipaux et en collaboration avec des partenaires du milieu. Il veut informer, orienter, sensibiliser le personnel municipal ainsi que les citoyens et citoyennes aux multiples réalités liées à l'itinérance.

La mise en œuvre du cadre sera coordonnée du côté municipal par un comité interservices sous le leadership du Service de police et du Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social. Les divisions urgence sociale et du développement social soutiendront le travail de collaboration entre les membres du comité interservices ainsi que la mobilisation et le travail concerté avec les partenaires régionaux et locaux en itinérance.

Les actions et mandats portés par les instances régionales ci-dessous sont complémentaires aux champs de compétences de la Municipalité en matière d'itinérance :

- Regroupement des organismes en itinérance de Laval (ROIL);
- Comité régional en itinérance du CISSS de Laval;
- Cellule de travail en itinérance de la PRDS;
- Comité 360° Alliance pour un Laval sans pauvreté.

C'est à partir d'une vision collective que cette structure territoriale est mise de l'avant par des actions adaptées en réponse aux enjeux et aux besoins des citoyens et des citoyennes lavallois qui sont confrontés à des situations de pauvreté, d'exclusion et d'itinérance.

En terminant, le cadre d'intervention municipal en itinérance reflète les valeurs et l'engagement de la Ville de Laval à promouvoir l'inclusion, l'équité et le vivre-ensemble sur son territoire.

6. Crédit

Le cadre d'intervention municipal en itinérance a été réalisé par la Ville de Laval sous la coordination du Service de police et du Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social.

La Ville de Laval remercie les organisations, les instances de concertation ainsi que le personnel municipal qui ont contribué à la réalisation de ce document.

Coordination et gestion du projet

Division du développement social

Denis Nantel

Laurence Tessier-Dansereau

Division urgence sociale – Laval

Martin Métivier t.s.

Recherche, analyse et rédaction

Denis Nantel

7. Références

- ¹ <https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/itinérance/a-propos>
 - ² <https://www.housingchrc.ca/fr/campements-de-personnes-en-situation-ditinérance#what>
 - ³ www.ccdp-chrc.gc.ca/publications/rapport-dobservation-de-la-defenseure-federale-du-logement
 - ⁴ https://www.lavalensante.com/fileadmin/internet/cisss_laval/Documentation/Itinerance/Plan_de_reponse_communautaire_aux_campements-Laval_VF.pdf
 - ⁵ [Commission AIMF : vers une définition commune du Vivre ensemble | Observatoire international des maires sur le Vivre ensemble](#)
 - ⁶ <https://www.laval.ca/organisation-municipale/portrait-ville-laval/vision-strategique-laval-2035/>
 - ⁷ <https://www.laval.ca/wp-content/uploads/2025/02/politique-developpement-social.pdf>
 - ⁸ [Ensemble pour éviter la rue et en sortir - Politique nationale de lutte à l'itinérance](#)
 - ⁹ <https://www.laval.ca/organisation-municipale/portrait-ville-laval/vision-strategique-laval-2035/>
 - ¹⁰ https://oraprdnt.uqtr.quebec.ca/portail/docs/GSC4041/F1907059109_audela_de_la_definition.pdf
- ¹¹ <https://www.ouranos.ca/fr/actualites/2024-01-23/itinérance-et-changements-climatiques-une-initiative-exploratoire>

Autres documents de référence

Guide des bonnes pratiques en itinérance, 2021. Centre de recherche de Montréal sur les inégalités sociales (CRÉMIS). <https://cremis.ca/publications/dossiers/le-guide-des-bonnes-pratiques-en-itinerance/>

Enfin, les villes de Longueuil <https://www.longueuil.quebec/fr/lutte-itinerance> et de Gatineau https://www.gatineau.ca/portail/default.aspx?p=guichet_municipal/communaute/itinérance ont produit respectivement le cadre de référence municipal de lutte à l'itinérance et le cadre de référence municipal en itinérance.

